

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MONCHY-LAGACHE – Mercredi 21 août 2013 à 20heures**

**Présents :** M.RIGAUX - E.BOURSIN - Y.BRESOUS - M.CAPON – D.RIGOLIN (à partir de 20h10) – M.BOUTILLIER (à partir de 20h20) - C.CHASSAGNOUX - JF GOURDIN - P.GOURLIN - J.HAPPE - P.LEVERT - D.WILLEMANN

**Absents avec pouvoir :** JF CARBONNAUX (M.RIGAUX) – P.VANDEROSIEREN (C.CHASSAGNOUX)

**Absent :** O.BLERIOT

**Secrétaire de Séance :** Y.BRESOUS

M. le Maire indique qu'en l'absence de JF Carbonnaux, président du SIAEP de Monchy-Lagache et Tertry, la présentation du rapport annuel 2012 de la SAUR est reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

❖ **Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 19 juin 2013**

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 19 juin 2013 est approuvé à l'unanimité des 12 voix.

*Dans l'attente de l'arrivée de M. Rigolin, adjoint délégué à l'urbanisme, M. le Maire propose de commencer par le sujet suivant :*

❖ **Vente d'une parcelle communale ou d'une portion de parcelle à M.Charlot**

Par courrier, M. Charlot a exprimé son souhait d'acquérir la parcelle E473 afin d'y réaliser l'assainissement collectif de l'habitation sise au 6 rue de Douvieux.

En 1990, la commune a acheté cette parcelle 38000 francs (20 francs/m<sup>2</sup> + frais). Une convention a ensuite été passée avec M. Charlot afin de lui permettre de louer une partie de cette parcelle pour le franc symbolique en contrepartie de la mise en sécurité de la Râperie.

A l'unanimité, les élus souhaitent que M. Charlot précise son projet en montant un dossier d'assainissement et de réhabilitation du logement qu'il loue au 6 rue de Douvieux avant de statuer sur la vente de cette parcelle.

Un devis pour la taille des haies sur les parcelles E474 et E476 voisines s'élève à 7 600 €. Si la commune vendait une portion de la parcelle E473, elle étudierait la possibilité de vendre ces 2 autres parcelles également.

M.Capon rappelle que ce lieu a toujours accueilli des déchets. Il ajoute que la CCPH propose aux habitants des déchetteries mobiles à Athies et Matigny et suggère l'implantation d'une telle déchetterie derrière la benne à verre.

M. le Maire rencontrera M. Charlot pour lui rendre compte des conclusions du Conseil Municipal.

*M.Boutillier et M. Rigolin sont présents désormais et M. le Maire reprend l'ordre du jour comme indiqué sur la convocation.*

❖ **Dossier d'enfouissement des réseaux**

D.Rigolin présente le plan de financement du projet d'enfouissement des réseaux Grande Rue entre l'ancienne Poste et le croisement de la route de Douvieux.

<b>Travaux électriques</b>				<b>Financement des travaux</b>		
Coût du renforcement aérien	Surcoût du renforcement en technique souterraine	Frais de maîtrise d'œuvre 5% du coût HT des travaux	Montant HT de l'opération	FDE 80 (1)	Commune (2)	TVA avancée par la Fédération
47 500,00 €	88 530,00 €	6 801,50 €	142 831,50 €	110 296,72 €	<b>32 534,78 €</b>	26 661,88 €
(1) participation de la FDE80 égale à 100% du coût du renforcement aérien + 65% du surcoût et des frais de maîtrise d'œuvre du renforcement en technique souterraine						
(2) participation communale égale à 35% du surcoût HT et des frais de maîtrise d'œuvre du renforcement en technique souterraine						
				<b>Total TTC:</b>	<b>169 493,38 €</b>	

<b>Travaux d'éclairage: pose de 8 points lumineux</b>						
Coût HT en euros	TVA	Fonds de concours de la FDE80 (1)	Participation de la commune	Subvention maximale possible du CG80 (2)	Travaux éligibles au FCTVA par la commune sur la partie effectivement payée par elle (taux: 15,482%)	
31 075,88 €	6 090,87 €	6 215,18 €	<b>30 951,57 €</b>	<b>6 215,00 €</b>	<b>4 791,92 €</b>	
(1) fonds de concours de la FDE80 égal à 20% du montant HT des travaux avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux à 1.500 € HT						
(2) participation du CG80 égale à 20% du montant HT de l'opération						
				<b>Total TTC:</b>	<b>37 166,75 €</b>	
<b>Travaux d'installations de Communications Electroniques</b>						
			Financement des travaux			
Coût HT des travaux d'infrastructures d'accueil	Frais de maîtrise d'œuvre 5% du coût HT de l'opération	TVA	FDE80 (1)	Commune (2)	TVA avancée par la Fédération	
34 865,00 €	1 743,25 €	6 833,54 €	7 321,65 €	<b>29 286,60 €</b>	6 833,54 €	
(1) participation de la FDE80 égale à 20%						
(2) participation communale égale à 80%						
				<b>Total TTC:</b>	<b>43 441,79 €</b>	
<b>Participation communale</b>						
		<b>92 772,95 €</b>				
<b>Subvention maximale du CG80</b>		<b>6 215,00 €</b>				
<b>FCTVA</b>		<b>4 791,92 €</b>				
<b>Charge nette de la commune</b>		<b>81 766,02 €</b>				

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 8 points lumineux entre l'ancienne Poste et le croisement de la route de Douvieux.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent ce projet d'un montant de 37 166,75 € TTC. La maîtrise d'ouvrage des travaux est confiée à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, sous mandat de la commune. Entre cette dernière et la commune, une convention sera établie.

Le plan de financement est le suivant :

- Fonds de concours de la FDE 80 : 20% x 31 075,88 € .....	6 215,18 €
- Participation de la commune .....	24 860,70 €
- TVA .....	<u>6 090,87 € (1)</u>
<b>TOTAL HT .....</b>	<b>31 075,88 €</b>
<b>TOTAL TTC .....</b>	<b>37 166,75 €</b>

(1) dont 5 754,16 € récupérable au FCTVA

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité l'aide du Conseil Général de la Somme dans le cadre du dispositif d'IDEAL et demandera, si nécessaire, une autorisation de commencement anticipé des travaux.

#### ❖ **Point sur les travaux de voirie**

- ✓ Des cailloux ont été répandus sur le chemin du Cimetière. P.Gourlin précise toutefois que mettre du tout-venant sur du goudron reste une solution à court terme pour rénover l'état d'un chemin.  
Il reste l'équivalent de 2 camions de cailloux qui permettront l'agencement d'un parking devant les maisons du CIL.
- ✓ La réfection de l'enrobé au Lotissement de la Cabourerye est prévue. Cependant, la SAUR souhaiterait qu'il y ait une bouche par habitation et non pour 3 ou 4 comme actuellement. JF Carbonnaux, président du SIAEP, a contacté la société CISE TP qui donnera son avis semaine 35. P.Levert souligne que le problème est le même pour le lotissement en bord de route et demande s'il est possible de prévoir une solution identique.
- ✓ P.Gourlin rappelle que l'état de la route de Montecourt et celui des pistes menant à l'aérodrome se dégradent très rapidement.

#### ❖ **Entretien des fossés**

Les fossés qui descendent du hameau de Douvieux doivent être nettoyés et recrusés cette semaine. Le fossé de la rue du Jeu de Paume doit être dégagé jusqu'au chemin du Cubiton courant septembre. Un courrier doit être envoyé à la CCHS au sujet des eaux provenant du champ d'aviation.

D.Rigolin indique que les travaux de rénovation de l'ancien logement de l'ADMR sont bien avancés. L'entreprise pose actuellement le carrelage.

❖ **Résiliation de la convention informatique avec Devise**

Vu la délibération du 05 février 1996 accordant l'utilisation du matériel informatique de la commune de Monchy-Lagache par la commune de Devise et la convention de mise à disposition de ce matériel entre les 2 communes du 08 février 1996,

Vu les délibérations du 16 décembre 1999 et du 16 février 2005 réévaluant la participation annuelle de la commune de Devise,

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, la commune de Devise s'est dotée de matériel informatique et n'utilise plus le matériel de la commune de Monchy-Lagache,

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, la secrétaire de mairie de la commune de Devise n'est plus un agent de la commune de Monchy-Lagache,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- ◆ de demander à la commune de Devise une participation de 200€ (deux cents euros) pour l'année 2013,
- ◆ de résilier la convention de mise à disposition de matériel informatique entre les communes de Monchy-Lagache et Devise à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

❖ **Approbation du budget du lotissement Le Mesnil**

**BUDGET 2013**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT 2013**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Compte	Libellé	Prévisions	Compte	Libellé	Prévisions
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>113770</b>	<b>60</b>	<b>Achats et variations de stocks</b>	<b>113770</b>
6015	Terrains à aménager	100000	60315	Variation des stocks des terrains à aménager	100000
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	10000	603354	Variation des stocks études prestations de service	13770
605	Achats de matériel, équipements et travaux	3770			
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>113770</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>113770</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT 2013**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Compte	Libellé	Prévisions	Compte	Libellé	Prévisions
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>113770</b>	<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>113770</b>
315	Terrains à aménager	100000	16874	Dettes commune	113770
3354	Travaux en cours: études et prestations de service	13770			
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>113770</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>113770</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget du lotissement Le Mesnil.

Ces terrains devront être entretenus tant qu'ils ne seront pas urbanisés.

Le premier objectif est l'implantation de la voirie sur ces terrains avec ou sans réalisation d'un RPC.

La zone AU2 peut-elle être urbanisée avant la zone AU1 si cette dernière est destinée à une réserve d'équipement ?

❖ **Compte-rendu de la réunion du 5 juillet du comité de pilotage de l'étude diagnostique sur l'organisation scolaire des communes du Pays Hamois**

J.Happe fait part tout d'abord de la modification des statuts du SISCO.

Les précédents statuts comportaient trop de dispositions exclusives qui ne correspondaient plus à l'emploi optimal des personnels.

Modifications :

## Article 5

### Compétences du SISCO :

Gestion du fonctionnement des classes maternelles et primaires du SISCO qui inclut les fournitures scolaires, le personnel, *les charges courantes de fonctionnement et d'entretien des bâtiments.*

Gestion de la cantine scolaire et de la garderie.

Règlement du coût des activités scolaires et péri-scolaires dont la contribution piscine.

*L'entretien des bâtiments (gros œuvre, huisseries, ...) reste à la charge des communes propriétaires.*

...

*Le SISCO aura à sa charge l'entretien des espaces verts et le nettoyage des cours des groupes scolaires.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les nouveaux statuts du syndicat scolaire.

La mise à disposition aux différentes communes d'un membre du personnel SISCO sera revue en septembre.

### Réunion du 5 juillet : création d'un RPC

Si le RPC se fait, c'est la solution (g) de l'étude de M. Lepage, hypothèse d'un RPC avec les communes situées au nord de Ham (sans Voyennes mais avec Ennemain et à l'exception d'Offoy, Sancourt, Douilly regroupées avec la ville de Ham qui sera retenue : 9 classes.

J.Happe conteste cependant les chiffres puisque M. Lepage prévoit l'emploi de 4 ATSEM (comme pour la solution à 13 classes !).

Cette solution concernerait 10 communes, soit 2977 habitants pour 219 élèves. Le coût de la structure serait de 3 millions d'euros avec des subventions à hauteur de 1 350 000 €.

Le coût de fonctionnement actuel est de 275 000 €, soit un coût par habitant de 92,56 € et un coût par élève de 1 258,16 €.

Avec le RPC, le coût de fonctionnement serait ramené à 75,04 € par habitant. Additionné au coût d'investissement à l'habitant de 22,61 €, le coût total à l'habitant est estimé à 97,64 €.

La commune de Monchy-Lagache est, parmi les communes concernées, celle qui a le nombre d'élèves scolarisés le plus important : 62 en 2011. La cotisation appelée au SISCO en 2012 était de 69 966 €, soit une cotisation par habitant de 97,99 €.

Les temps de transport sont à peu près équivalents (même légèrement à l'avantage de notre commune) dans les 3 hypothèses : RPC à Croix-Moligneaux, RPC à Matigny ou RPC à Monchy-Lagache.

J.Happe a préparé un projet éducatif de la commune.

1) Ne pas dissocier culturel et éducatif

« Nous avons une bibliothèque-médiathèque reconnue et qui pourrait même se développer selon les opportunités immobilières. »

2) Défendre non pas un lieu, mais un site !

« Nous disposons d'un grand Foyer rural. Nous avons la possibilité de délocaliser des animations, sportives par exemple, grâce à un cadre de vie aménagé et varié dans ses capacités d'exploitation pédagogique. »

3) Aménager les rythmes scolaires

Nous avons des locaux, des associations, des ressources.

La commune de Monchy-Lagache s'est proposée pour porter le projet jusqu'à son terme. Les 10 communes doivent rapidement délibérer en ce sens pour permettre la poursuite de l'étude.

Les élections à venir ne doivent pas être un frein ! Il est important que toutes les communes délibèrent positivement ! Ensuite, il faudra trouver que faire des locaux, comment régler le problème des personnels... sans oublier que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ne va pas être facile dans les RPI avec, en particulier, de gros problèmes de transport. Il faut lancer l'étude rapidement !!!

### ❖ Mise à jour avancement du personnel communal

M. le Maire propose un projet de fixation des taux de promotion pour l'avancement de grade.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a introduit à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, un dispositif

substituant aux quotas d'avancement de grade, précédemment déterminés par les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux, la notion de taux de promotion.

En effet, le deuxième alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précise que :

*« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.*

***Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique »***

M. le Maire propose de fixer le taux de promotion par grade de fonctionnaire pouvant être promus en 2013, en fonction de l'effectif des agents promouvables conformément au tableau ci-dessous :

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	
<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>TAUX DE PROMOTION</b>
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	
<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>TAUX DE PROMOTION</b>
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

Ce projet accepté à l'unanimité sera soumis au Comité Technique Paritaire du 7 octobre 2013.

#### ❖ **Questions diverses**

- « Notre Village »

Une réunion de la commission Information est prévue le mardi 19 septembre à 17 heures. L'objectif de la commission est une parution du journal en octobre. La secrétaire de mairie contactera les présidents d'association pour une actualisation de leur article.

- Opération brioches

Elle aura lieu les 12 et 13 octobre.

- Patrimoine

M.Boutillier relit les textes qui seront inscrits sur 4 pupitres le long du chemin de randonnée qui traverse la commune. Elle fait remarquer que la passerelle s'abîme et propose de contacter le Lycée Peltier de Ham pour sa rénovation ou éventuellement de faire appel aux chantiers d'insertion.

Elle propose d'installer des poubelles à proximité des tables de pique-nique nouvellement mises en place. Autre proposition : installer un panneau « Prière de laisser les lieux propres », par exemple.

M.Boutillier propose la mise en place d'une grille devant le narthex afin de pouvoir laisser ouverte la porte de l'église et ainsi permettre de l'aérer pour prévenir l'humidité.

M.Rigaux s'inquiète de la dangerosité de 2 caveaux ouverts à proximité de l'église.

M.Capon rapporte une demande de M.Huriez qui souhaiterait savoir ce qu'est devenu le calvaire de la rue de Douvieux. E.Boursin lui répond que le calvaire est prêt à être réinstallé.

- Plaintes

P.Levert rapporte la plainte de propriétaires de la rue de Devise gênés par de hautes herbes provenant d'un terrain à vendre.

**Levée de séance à 22h50**